

SKIKDA

Les 600 employés temporaires de GNL attendent toujours

La situation des travailleurs à la GNL, qui a fait l'objet d'un article paru dans le Soir d'Algérie dans son édition du 6 janvier 2004, est stationnaire.

En effet, plus de 600 employés temporaires à la GNL, Somik et Somind (au lieu de 500 comme déjà rapporté) se sont vu mettre fin à leurs contrats, après une moyenne de dix années d'ex-

périence. Aucune mesure concrète n'est venue soulager un tant soit peu leur calvaire à quelques jours de l'Aïd El Kebir. Cette fête religieuse succédera à la prochaine visite du ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khellil à l'occasion de la commémoration, qui se tiendra une année après l'accident survenu le 19 janvier 2004, qui a vu l'explosion des unités 10, 20 et 40 faisant 27 morts et 70 blessés. Nous apprenons également de sources concordantes, qu'une commission de Sonatrach Aval (LTH) se délacera ce 12 janvier à Skikda afin d'établir probablement, un état des lieux.

Cette mesure est venue mettre de "l'huile sur le feu". La sagesse des travailleurs "mis à la porte" a prévalu. Quand on voit que l'Etat multiplie les déclarations portant sur la création d'emplois ainsi que les mesures incitatives devant mener au renforcement du monde du travail en termes de ressources humaines, il est pour le moins "étrange" de voir les responsables d'une entreprise publique, de l'envergure de G1K qui contribue à hauteur de 23% dans l'exportation du gaz au niveau national et qui vit une phase importante pour sa "survie" car tributaire de l'apport de la main-d'œuvre qualifiée indispensable au programme de la reconstruc-



tion du complexe décidée à coups de millions de dollars par la tutelle, juste après l'explosion de triste mémoire, faire de la fête du nouvel an une sorte d'angoisse collective. Une hantise de l'imprévu qui se dessine pour des employés dont la plupart d'entre eux ont une famille.

Pour rappel, en date du 22 janvier 2004, s'est tenue une réunion du comité exécutif de Sonatrach présidée par Chakib Khellil, "à l'effet d'examiner les propositions d'aide aux travailleurs et des familles des travailleurs victimes de l'accident survenu au complexe GNL de Skikda, le 19 janvier 2004", suite à laquelle une batterie de mesures a été prise sans distinction de statut (attribution financière de 700 000 DA aux ayants droit, une prise en

charge après étude, des besoins des familles des personnes décédées ne posant pas d'un logement...). En outre des instructions ont été données, recommandant que l'ensemble des agents de de Sonatrach (permanents et contractuels) du complexe G1K Skikda soient maintenus dans leurs emplois jusqu'au redémarrage des installations du complexe G1K. L'auteur de ces propos est Chakib Khellil lui-même. Les propos sont clairs, nets et précis. Et auront la force d'une loi à appliquer.

Alors, comment se fait-il que les responsables du complexe de Skikda prennent la décision de "compresser" ce personnel ? Travaillant de surcroît depuis l'incident, si on ne prend en compte que cette période récente. Où est

la DOS dans tout cela? Elle qui a été chargée de faire le suivi de la prise en charge des mesures énoncées ci-dessus, particulièrement ce dernier volet, puisque les autres volets ont été concrétisés. Et le syndicat des travailleurs, quel rôle joue-t-il, à part celui de négocier pour les travailleurs le prix le plus bas pour l'achat du ... mouton, ou leur accorder des facilités de paiement, comme nous l'ont affirmé les travailleurs.

Comme toujours, à part le responsable du personnel que nous avons pu joindre et qui nous a affirmé qu'il n'est pas habilité à nous donner des informations, les autres responsables sont restés injoignables.

Zaid Zoheir

KHENCHELA

L'accession à la propriété foncière

L'accession à la propriété foncière par la mise en valeur (APFA) comme le prévoit la loi 83/18 promulguée le 13 août 1983 vise à une récupération des terres improductives. Elles sont attribuées au dinar symbolique. Cet élément foncier est un facteur de production classique qui nécessite un investissement de la part des acquéreurs. Cette option diffère de la mise en valeur par la concession où une grande part des investissements sont consentis par l'Etat sans distinction de la nature juridique des terres.

Donc, l'APFA a été lancée en 1985, soit deux ans après la parution de la loi. Pour la wilaya de Khenchela, trois communes sont concernées, Remila, Tamza et Babar.

Cette dernière localité détient en fait 94% de la superficie totale, soit 70500 hectares.

Quinze périmètres avaient été créés. Ils ne seront dotés d'arrêtés de création qu'en 2003.

Ces vastes étendues appelées Sahara des Nememchas sont en fait d'une grande complexité. L'exploitation souvent litigieuse entre cousins a entraîné la

mort d'hommes. Dans les us et coutumes, localement le sang a toujours été vengé. Des sages sont intervenus à l'époque pour calmer les esprits. Le dossier tellement compliqué sera gelé et même clos par les anciens responsables.

Le wali, M. Bouazghi Abdelkader, ouvre le dossier dès sa nomination, en mettant en place une commission au niveau de la daïra de Babar présidée par le chef de la daïra avec une instruction de régulariser les exploitants. Une technique qu'il qualifie lui-même de vase communicant, c'est-à-dire commencer par régler les gens en les dotant d'arrêtés d'attribution avec cadastrage, là où il n'y pas de litiges, le reste devrait suivre par un effet de boule de neige. Actuellement, près de 30.000 ha exploités par près de 900 exploitants sont considérés mis en valeur sans de grands problèmes, les cas de 600 exploitants sont à étudier. L'APFA telle que l'avait conçue le wali et exécutée par toute une commission, commence par porter ses fruits.

Azzedine Maâchi



Un sexagénaire électrocuté

Un sexagénaire, père de famille, a été électrocuté dimanche dernier à Fridjou à 2 km de Chéchar, située à 50 km au sud de Khenchela. Le malheureux voulait réparer lui-même un poteau de l'éclairage public qui était défaillant devant sa propre maison. Recevant une décharge électrique, il décéda sur le coup.

A. M.

SÉTIF PORTES OUVERTES SUR LA DGSN Vif succès

Le jeudi 6 janvier, la Maison de la culture Houari-Boumediene de Sétif ouvrait ses portes au public dans le cadre des journées nationales de la police, organisées du 6 au 13 janvier 2005, par la direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Lors de cette manifestation, ouverte par M. Bedoui Noureddine, wali de Sétif, et de M. Issouli Mohamed, directeur de la police judiciaire (DPJ), et un certain nombre d'autorités civiles et militaires et élus locaux, le public pourra alors découvrir les structures de la DGSN, le rôle de la police et prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la police nationale dans son ensemble. Par ailleurs, ces journées qui ont pour thèmes "l'Etat de droit commence dans la police" donneront l'occasion aux visiteurs de rencontrer des personnels de la police technique et scientifique et de s'informer plus largement sur les métiers de la police nationale. Plus de 16 services de police organisent des manifestations tels des exercices d'intervention, des scènes de crime, des relevés de traces et empreintes, des visites de commissariats, des expositions de matériels, des conférences et démonstrations sur la police technique et scientifique, sur la toxicomanie, la délinquance des mineurs, les séances de prévention de la toxicomanie ou de la délinquance des mineurs. Dans chaque arrondissement, les policiers ont eux-mêmes choisis les thèmes, avec la volonté de faire connaître mieux encore leurs activités, leur métier, leurs techniques, leurs équipements, etc. Les jeunes et les adultes pourront rencontrer les hommes et les femmes qui composent la police nationale et dialoguer avec eux à loisir. Ainsi, et durant une semaine, la Maison de la culture de Sétif ouvrira ses portes au public pour "une perquisition" en son cœur.

Imed Sellami.

JIJEL L'ADE plongée dans le noir

Les employés de la direction de l'Algérienne des eaux (ADE) au niveau de la ville de Jijel vivent depuis quinze jours au rythme d'un son que distille un groupe électrogène. Celui-ci cause à longueur de journée des désagréments aux riverains. Pour cause, la Sonelgaz a décidé il y a deux semaines de suspendre l'alimentation en énergie électrique, en plus de la direction aux deux caisses du chef-lieu de wilaya.

La raison invoquée par la Sonelgaz, le défaut de paiement. Un problème récurrent qui revient chaque année. On se souvient encore, la Sonelgaz a recouru il y a de cela une année à une coupure d'électricité durant plusieurs jours pour les mêmes motifs. Un terrain d'entente sur un échéancier a été trouvé à l'époque entre les deux parties pour le paiement des arriérés suivant un calendrier. Cette situation a lourdement pénalisé le bon fonctionnement des différents services de l'ADE, lorsqu'on sait que le travail administratif, notamment de paiement, est informatisé et automatisé. Notons enfin, comble de l'ironie, que la direction de l'Algérienne des eaux est mitoyenne à la Sonelgaz.

Menia Fouad